



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 8144

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les préconisations exprimées dans le rapport intitulé "Éducation thérapeutique du patient-Propositions pour une mise en œuvre rapide et pérenne". Il est suggéré de développer la formation continue en respectant les recommandations de l'OMS. L'accent est mis sur la nécessité de sensibiliser à l'éducation thérapeutique du patient (ETP) tous les professionnels concernés et de rendre obligatoire, tout en mettant en place un système de validation des acquis et de l'expérience, la formation à l'ETP pour les professionnels concevant, animant ou coordonnant des programmes d'ETP. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé est particulièrement attentive à la nécessité de sensibiliser l'ensemble des professionnels de santé à cette compétence qui vise à concevoir, animer ou coordonner des programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP). Aussi un projet de décret en conseil d'état ainsi qu'un projet d'arrêté relatifs aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient procèderont très prochainement à une mise à jour dans ce domaine. De plus, les récents programmes de formation initiale des professionnels de santé incluent d'ores et déjà les unités d'enseignement propres à l'ETP. Enfin, des actions de formation continue en matière d'ETP sont également proposées aux professionnels de santé et pourront également faire l'objet en 2013 de programmes de développement professionnel continu destinés aux intéressés. Il est précisé que, s'agissant à ce jour, de formations professionnelles dispensées tout au long de la vie (FPTLV) et non de diplômes, la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) n'a pas lieu de leur être appliquée.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8144

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5816

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2144